

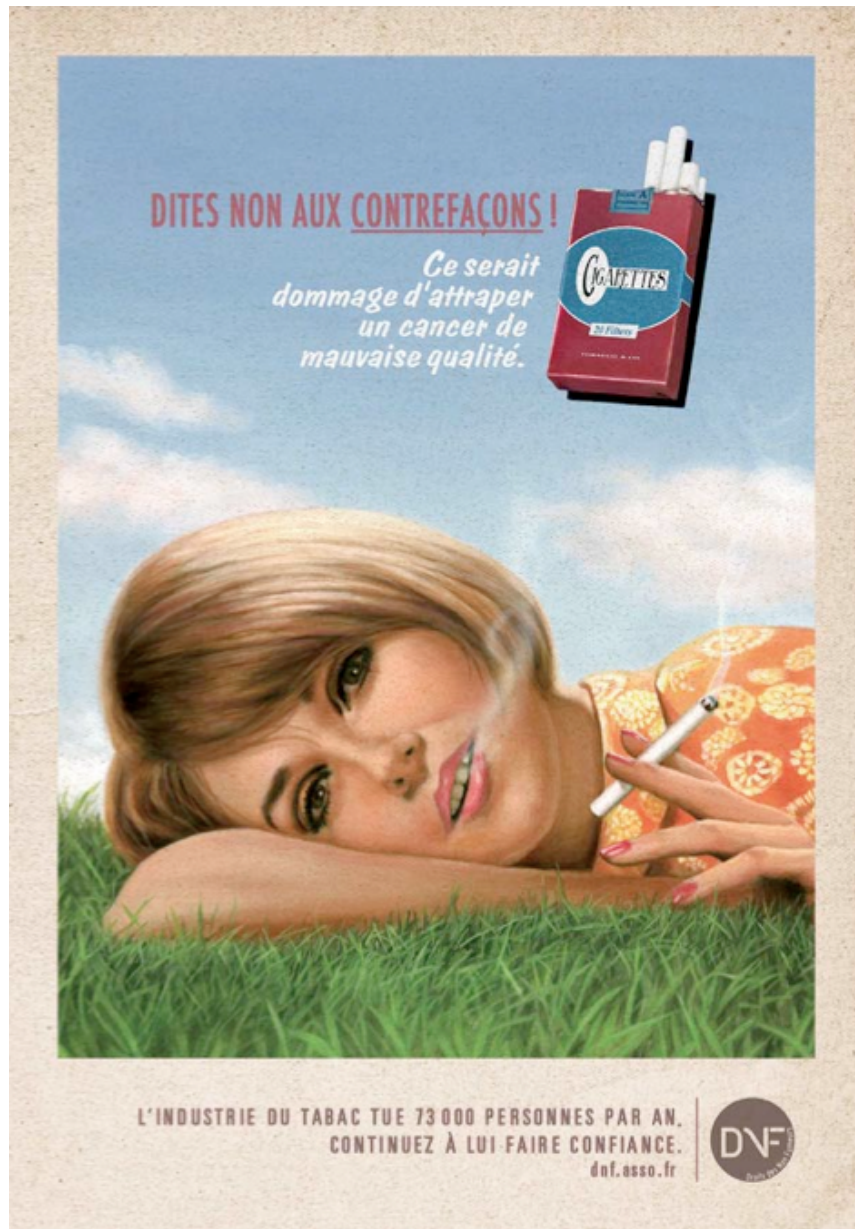


Campagne Faites confiance à l'industrie

Rubrique : campagnes de prévention - Date : lundi 10 septembre 2012

DNF denonce la tentative de diversion de l'industrie du tabac a travers une nouvelle campagne





[TÉLÉCHARGER LA CAMPAGNE EN PDF](#)

En alertant sur les risques sanitaires liés aux cigarettes de contrebande l'industrie du tabac tente aujourd'hui de passer pour une entreprise digne de confiance.

DNF de nonce fermement cette manœuvre dont personne ne doit être dupe : sensibiliser l'opinion aux risques sanitaires liés aux cigarettes de contrebande n'est qu'une diversion destinée à faire oublier que les cigarettes même légales continuent de tuer en masse : avec plus de 73.000 victimes par an en France, elles restent de loin le premier fléau à combattre.

DNF innove dans le lancement de sa campagne : Pour la première fois, la campagne DNF est postée sur Mass to Mass, un nouveau mode de financement participatif permettant aux internautes de contribuer à la diffusion des campagnes d'opinion. <http://www.masstomass.com/>

Il s'agit ainsi d'une des toutes premières publicités emanant d'une association reconnue de mission d'utilité

publique, a faire ainsi directement appel aux internautes pour soutenir sa diffusion.

La campagne destinée à être diffusée en presse magazine et quotidienne est composée de deux annonces différentes. Elle ne utilise pas les anciens codes publicitaires du tabac, ceux datant d'une époque où le public était naïf et où l'industrie du tabac pouvait lui faire avaler n'importe quelle baliverne. La campagne a été conçue gracieusement par l'agence BDDP & Fils.

=> **JE SOUHAITE PARTICIPER A LA CAMPAGNE**

Deux solutions :

1. Je m'inscris sur [mass to mass](#) et je propose le montant de mon choix pour financer la campagne.
2. J'envoie à DNF un don [via le module de paiement en ligne DNF](#) ou par chèque directement au 13 rue d'Uzès 75002 PARIS en précisant opération Mass to Mass. DNF vous éditera un reçu fiscal qui vous permettra de déduire 66% du montant de votre don.